

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 31
Ayant donné un Pouvoir : 05
Absent : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 36

Résultat du vote :

Abstention : 00
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 00

Majorité absolue des suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance :

Philippe VITTOZ

Date de la convocation :

27/05/2026

31 présent(e)s : *Avressieux* : MM. MENUEL André, REGALLET Paul. *Belmont-Tramonet* : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. *Champagneux* : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. DESBOIS Nicolas. *La Bridoire* : Mme BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mmes COLRAT Christelle, PLASSAIS Catherine, MM. LAINARD Jean-Pierre. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. *Sainte Marie d'Alvey* : Mme CORNET Romance. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 pouvoirs : M. ETIENNE Christian à Mme HERRAULT Françoise, M. MONTAGNE Erick à Mme ANDRE Valérie, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, Mme BERTEAU Maëva à Mme YACONO Céline, M. PERROT Alain à M. LAINARD Jean-Pierre.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LA TUILLIERE - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BP 2026 ;

Considérant les résultats du compte financier unique ci-dessous,

ZAE LA TUILLIERE	CFU 2025
Recettes de fonctionnement	213 325.30
<i>Reprise excédent N-1</i>	
Dépenses de fonctionnement	163 887.38
<i>Reprise déficit N-1</i>	26 639.13
Résultat de fonctionnement	49 437.92
Recettes d'investissement	213 325.30
<i>Reprise excédent N-1</i>	
Dépenses d'investissement	213 325.30
<i>Reprise déficit N-1</i>	
Résultat d'investissement	0.00
RESULTAT DE CLOTURE	49 437.92

Après avoir examiné le compte administratif,
Constatant qu'il fait apparaître **un solde excédentaire** en section de fonctionnement et **un solde nul** en section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2026 :

- 49 437,92 € au compte 002 – Recettes de fonctionnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte financier unique du budget annexe ZAE La Tuilière,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 36 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention,**

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 du budget primitif 2026 comme suit :

- 49 437,92 € au compte 002 – Recettes de fonctionnement

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 11/06/2026,

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

**LE SECRETAIRE,
Philippe VITTOZ**

